

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1898)

Heft: 45

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le Joueur

Autor: Tesson, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

Les guerres de Bourgogne

ET
L'Evêché de Bâle

Tous les enfants de nos écoles connaissent les guerres fameuses qui furent marquées par les batailles de Grandson, de Morat et de Nancy et qui portèrent bien haut la réputation militaire des Confédérés. Retraçons ici la cause de ces guerres et la part qu'y prit l'Evêché de Bâle.

En 1324, le mariage d'Albert d'Autriche, du sixième fils de l'empereur Albert qui avait été assassiné en 1308, avec Jeanne, fille ainée d'Ulrich, dernier comte de Ferrette, fit passer la plus grande partie de la Haute-Alsace sous la domination de l'Autriche.

Cent quarante-deux ans plus tard, en 1466, le Sundgau et les autres possessions de l'Autriche dans la Haute-Alsace avaient pour maître l'archiduc Sigismond qui était comte du Tyrol et cousin de l'empereur Frédéric III. La noblesse de l'Alsace et des pays également autrichiens de l'autre côté du Rhin en voulait aux villes impériales et surtout à la ville libre de Mülhouse. Celle-ci menacée par ses ennemis arrogants implora le secours de Berne, de Soleure et de Fribourg, conclut avec ces villes une alliance offensive et défensive de 25 ans (17 juin 1466) et par elles se mit sous la protection des sept cantons suisses. La démarche de Mülhouse excita de plus en plus la noblesse autrichienne qui se livra à des actes d'hostilité contre son ennemi. La guerre s'en suivit en 1468. Berne et Soleure commencèrent par envoyer à Mülhouse un secours de 200 hommes qui, joints aux habitants de cette cité, incendièrent les villages des environs appartenant à la noblesse: Riedisheim, Brunstatt, Diedenheim et Morswiller. Par représailles les nobles mirent le feu à

Illzach et à Mottenheim qui dépendaient de Mülhouse.

L'archiduc Sigismond apprenait avec douleur les maux qui affligeaient ses sujets d'Alsace et cherchait à lever une armée capable de résister à ses ennemis, mais il manquait d'argent et l'argent était alors, comme aujourd'hui, le nerf de la guerre. Au mois de juillet 1468, les Suisses pénétrèrent en Alsace au nombre de 13,000 hommes, ravagèrent les villages de Blotzheim, Bartenheim, Othmarsheim, Freingen et d'autres, et ne rencontrant pas d'ennemis disposés à combattre, s'avancèrent jusqu'à l'Ochsenfeld, vaste plaine qui s'étend entre Wittelsheim, Cernay, Thann et Aspach et campèrent entre Cernay et Thann. Ils continuèrent leurs dévastations. Vieux-Thann, Hohenroderen, Uffholtz et tous les villages du bailliage de Landser, à l'exception de quatre, devinrent la proie des flammes. Le bailliage d'Altkirch échappa au pillage en payant une somme de 2000 florins. Habsheim essaya de se racheter en versant la même somme, mais les Suisses voulant châtier les bourgeois de ce lieu qui avaient fait du tort à Mülhouse en coupant les arbres et les vignes appartenant à cette cité, firent charger sur trois cents chariots tous les grains et tous les meubles qu'ils trouvèrent à Habsheim et mirent ensuite le feu à toutes les maisons. Pendant cette courte et facile campagne, il prirent et pillèrent 160 villages et 16 châteaux.

D'Alsace, les Confédérés passèrent sur la rive droite du Rhin où les hostilités avaient également commencé, s'emparèrent de la petite ville de Thiengen, puis mirent le siège devant Waldshut le 22 juillet. Cette ville fit bonne contenance et ne put être prise. Mais l'archiduc Sigismond ne trouvant nulle part les secours qu'il réclamait, prit le parti de négocier. Ainsi fut conclue la paix de Waldshut qui fut signée le 26 août 1468. Sigismond s'engagea à répa-

rer le dommage que les villes de Mülhouse et de Schaffhouse avaient subi et à payer aux Suisses une contribution de guerre de 10,000 florins.

Sigismond voulut emprunter au roi de France Louis XI la somme dont il avait besoin pour payer aux Suisses ce qu'il leur devait et lui offrit de lui remettre en gage ses possessions en Alsace, le Sundgau et le Brisgau ; il fit même dans ce but un voyage à Paris, et alla jusqu'à proposer au roi de France une alliance contre les Confédérés. Mais Louis XI connaissait les Suisses : il avait été témoin de leur valeur sur le champ de bataille de St-Jacques (1444), il comptait se servir d'eux pour l'exécution de ses projets et ne voulait pas les offenser. Déjà son père Charles VII avait fait avec eux, le 8 novembre 1452, un traité d'amitié par lequel il s'engageait à ne plus permettre à l'Autriche d'enrôler en France des troupes destinées à les combattre, comme cela s'était fait en 1444. Louis XI avait renouvelé, le 27 novembre 1463, le traité d'amitié conclu par son père, et pendant la guerre de Waldshut, en 1468, il avait même fait espérer aux Suisses en cas de besoin, des secours contre l'Autriche. Aussi, quand l'archiduc Sigismond vint en 1469, lui demander de l'argent et des secours contre les Confédérés, il éprouva un refus formel. Louis XI se déclara ouvertement l'allié des Suisses et les mit au courant de ce qui venait de se passer.

Econduit à la cour de France, Sigismond d'Autriche se tourna du côté de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Ce prince était riche et puissant. Ses états, s'étendant du Rhône et du Lyonnais à la mer du Nord, comprenaient la Bourgogne proprement dite avec le Charolais, la Franche-Comté, et les Flandres, c'est-à-dire le Holland et la Belgique actuelles et une partie de la Picardie. Il accueillit favorablement les of-

n'y prenait garde. Au milieu des hoquets il poursuivit tant bien que mal le fil de son idée et le cours de son récit.

— On joue pour gagner, n'est-ce pas ? C'était au cabaret de la Pomme d'or, à côté du cloître Saint-Jacques, là-bas avant de passer les ponts ; il fallait voir comme les cartes défilaient défilaient, défilaient ! Oh ! la ! la ! quelle bataille ! Et toujours, toujours, le sort s'acharnait contre moi... On buvait sec ; ça altérait le jeu... Les autres disaient : « Aïe donc, Pierre, la chance va tourner ! » Ah ! malheur ! une fois qu'on a le guignon, plus moyen de rattraper ses pauvres écus... Et puis, je vas te dire, ceux qui jouaient avec moi, c'étaient des grecs, des filous, des escrocs ; j'en suis sûr, je les ai vus... Mais patience, demain j'aurai ma revanche... Oui, j'aurai ma revanche demain.

Il montra le poing à un ennemi invisible puis, vaincu, par l'implacable sommeil de l'i-

Feuilleton du *Pays du dimanche* 12

LE JOUEUR

PAR

FRANÇIS TESSON

Pierre Michon ouvrit à moitié les yeux et eut un rire hébété :

— Quel argent ? fit-il.

— Les deux cents francs que je t'avais confiés pour payer le rachat de mon enfant.

Il essaya de résister. Elle le secoua plus fort.

— Tu me fais mal articula-t-il.

Mais, elle, n'écoutant rien, menaçant et grinçant des dents :

— Oh ! tu me répondras, gronda-t-elle. L'ivrogne ricana.

— Les deux cents francs ? je les ai joués, balbutia-t-il.

— Tu les as joués ?

— Et perdus !

— Misérable ! s'cria-t-elle en reculant d'un pas ; puis, se rapprochant :

— Tu mens ! Oh ! dis-moi que tu as menti ; que tu te plais follement à torturer mon cœur, à déchirer mes entrailles de mère ; dis-moi que des amis t'ont entraîné au cabaret, que tu t'es amusé, que tu as laissé passé l'heure, que tu n'osais plus rentrer, craignant mes reproches ; mais il est faux, n'est-ce pas ? il est faux que tu aies perdu au jeu le prix de mon enfant ? Sur la vie, sur ton salut, jure-moi cela Pierre. et je te pardonnerai.

Elle était effrayante à voir ; mais l'ivrogne

fres de Sigismond lui versa une somme de 50,000 florins et reçut de lui, en gage, le landgravat d'Alsace, le comté de Ferrette, Säckingen, Lauenbourg et la Forêt Noire. Sigismond se déclara vassal du duc de Bourgogne et devait, avec l'argent reçu, payer les Suisses. De son côté, Charles promit d'amener une réconciliation entre l'Autriche et les Confédérés et de secourir l'Autriche par les armes si celle-ci était attaquée de nouveau par les Suisses. Tel fut le traité de St. Omer qui fut conclu le 9 mai 1469.

Hypothéquées, l'Alsace et les autres possessions autrichiennes des bords du Rhin tombèrent sous la domination de Charles-le-Téméraire. Le marquis Rodolphe de Hochberg en prit possession au nom du duc de Bourgogne, et installa comme landvogt, bailli ou gouverneur Pierre de Hagenbach qui s'établit à Birsach. Pierre, gentil homme du Sundgau, était un homme brave et courageux, mais orgueilleux, brutal, tyranique et par conséquent incapable d'inspirer à un peuple l'amour d'un nouveau régime. Il est à croire qu'il ne se rendit pas coupable de toutes les vexations et de toutes les violences qui lui ont été attribuées, mais il avait l'ordre de maintenir le peuple alsacien sous le joug de l'obéissance, de travailler à l'affermissement de la puissance bourguignonne et d'augmenter les sources de revenus. L'absolutisme de son gouvernement mécontentait naturellement les Alsaciens et les irritait. Pierre de Hagenbach eut en outre le tort de vexer bien inutilement les villes impériales d'Alsace, Strasbourg, Schlesstadt, Colmar, Mülhouse qui n'avaient jamais appartenu à l'Autriche et où la Bourgogne n'avait rien à voir. Il alla jusqu'à attaquer Mülhouse qui était l'alliée des Suisses, et prit le parti des nobles qui posaient à cette ville toutes sortes d'exigences et l'assaillaient de réclamations. Il paraît même qu'il osa lui demander de se soumettre à la Bourgogne. Les Confédérés essayèrent de s'interposer en faveur de leur alliée, mais Pierre de Hagenbach se moqua d'eux, les traita de vachers qu'on saurait bien mettre à la raison et prit ouvertement sous sa protection deux chevaliers autrichiens, Bilgri de Heudorf et Bernard d'Eptingen, ennemis déclarés des Suisses. En 1473, Bilgri de Heudorf assaillit et dépoilla des marchands suisses qui se rendaient à la foire de Francfort ; un bourgeois de Berne fut même tué dans cette circonstance, tandis que Bernard d'Eptingen fut prisonniers des ambassadeurs de Berne et de Soleure.

Les Suisses avaient vu de mauvais œil la Bourgogne faire alliance avec l'Autriche, leur ennemie séculaire. Les vexations infligées par Hagenbach à la ville de Mülhouse leur alliée augmentaient encore leur mécontentement. Adverses reprises ils firent parvenir leurs plaintes jusqu'au duc Charles lui-même ; mais une première fois, en 1470, celui-ci répondit à l'envoyé de Berne que son bailli d'Alsace avait l'ordre d'exécuter les volontés de son souverain, et non celles des gouvernements voisins ; une autre fois il prétendit que les faits dont les Suisses se plaignaient lui étaient parfaitement incon-

vresses, il laissa retomber sa tête sur ses épaules.

Et dans le coin opposé de la chambre la pauvre mère, pâle comme une morte, était occupée à verser l'eau en perles sur un bouquet de roses pompons façonnées de la veille ; un éclat étrange enflammait ses yeux égarés, et ses lèvres, d'où le sang avait fui, marmottaient doucement le refrain d'une chanson joyeuse.

Dieu avait pitié d'elle et, à défaut de la mort lui donnait du moins l'oubli.

Fortunée Michon venait d'être frappée subitement d'aliénation mentale.

FRANCIS TESSON.

FIN

nus. Furieux d'un pareil sans-gêne, les Bernois ne songeaient plus qu'à tirer l'épée pour défendre, comme ils le disaient, leur indépendance et celle de leurs alliés. Charles-le-Téméraire paraît avoir accueilli, en janvier 1474, une députation suisse avec quelques égards et lui avoir donné des paroles rassurantes, mais en réalité il ne fit rien pour faire cesser les motifs de plainte qu'avaient les Confédérés. C'est ainsi que les griefs des Suisses contre la Bourgogne se multipliaient et que la méfiance, la crainte, l'animosité s'accroissaient de jour en jour.

Du chauffage en hiver

Les *Feuilles d'Hygiène* donnent d'excellents avis sur le chauffage et la nature des poèles dont il convient de garnir les appartements. Laissons leur la parole :

Les poèles en faïence ont toujours été l'objet d'une prédilection. Leur prix élevé, la place qu'ils occupent, le renchérissement du bois et l'introduction de combustibles nouveaux, les perfectionnements apportés aux poèles métalliques et aux chauffages centraux en ont cependant restreint l'emploi. Il ne faut du reste pas se faire ici trop d'illusions ; si les poèles en catelles du vieux temps chauffaient bien, c'est d'abord qu'on ne ménageait pas le combustible comme on est obligé de le faire aujourd'hui et qu'on ne se souciait guère de la ventilation. Les poèles en faïence ne sont autre chose que des magasins de chaleur : ils s'échauffent lentement, mais ils entretiennent longtemps leur chaleur douce et agréable. Pour obtenir tout l'effet utile de ces poèles, il faut une combustion vive, ne durant que le temps nécessaire à échauffer la masse de l'appareil. Il faut donc employer du bois sec et coupé un peu menu, aussi les fagots de petits bois, de branches sont-ils ici très avantageux. Plutôt que de conduire le feu lentement dans un poèle en faïence, mieux vaut chauffer rapidement et, si la température l'exige, renouveler le chauffage une seconde, même une troisième fois. C'est là le seul moyen d'obtenir un chauffage régulier, une température égale et une utilisation rationnelle, partant économique du combustible.

Pour qu'un poèle en faïence réponde à ce que l'on est en droit d'en attendre, il faut que les parois en soient épaisses et consciencieusement garnies. Un revêtement en plaque de faïence adaptées à un poèle en métal ne suffit pas pour constituer véritablement un poèle en catelles ; c'est là un subterfuge employé pour vaincre les préjugés quel'on a souvent encore à l'égard des poèles métalliques. Pour que le poèle en faïence soit complet il faut qu'il soit établi de manière à ce que les produits de la combustion y séjournent longtemps et abandonnent à la masse de l'appareil le plus de chaleur possible en parcourant les canaux intérieurs.

Le chauffage au moyen des poèles en catelles restera sans doute un des plus agréables, car les surfaces ne risquent pas ici d'être portées à une température susceptible d'altérer les matières pulvérulentes en suspension dans l'air, inconvenient sérieux auquel peut exposer le poèle en métal. Par contre ce mode de chauffage tant par le coût du poèle lui-même et de son entretien que par la consommation de combustible qu'il exige, ne réalise pas les exigences formulées au point de vue économique ; il ne se prête en outre pas facilement à une bonne ventilation.

Les poèles métalliques sont encore souvent l'objet de reproches plus ou moins mérités. Ils dessèchent l'air, disent les uns, ils sentent mauvais et causent des maux de tête, disent les autres, ils altèrent les propriétés de l'air et peuvent déterminer des intoxications graves,

ajoutent les plus timorés. Tout cela peut, il est vrai, se produire, nous en convenons ; mais rien n'est plus facile que d'en supprimer la cause puisque l'on sait que ces faits ne se produisent que lorsque la fonte est surchauffée. La fonte portée au rouge est, en effet, perméable aux produits de la combustion et à l'oxyde de carbone ; son contact, en outre, a le plus fâcheux effet sur l'air ambiant dont il brûle les molécules organiques, les ferments, les produits de la respiration animale, causant ainsi une odeur souvent des plus désagréables. Mais qu'on empêche la fonte d'être portée au rouge et le danger disparaît. Quant au reproche de dessécher l'air que l'on fait encore aux poèles métalliques, nous y reviendrons à propos du chauffage central par l'air chaud.

La condition primordiale à exiger d'un poèle métallique est donc que ses parois ne puissent jamais, en aucun point, être portées à une température susceptible d'altérer ou de modifier les propriétés de l'air renfermé dans la chambre. La surface extérieure ne devra jamais être en contact immédiat avec le feu ou avec les produits de la combustion, elle devra en être séparée par une double enveloppe avec couche d'air intercalée ou par un garnissage en briques ou cailloux ; autour du foyer, ce garnissage ne doit jamais manquer.

Tout poèle métallique qui ne remplit pas ces conditions, faciles à constater par chacun, doit être impitoyablement écarté du chauffage des chambres habitées.

Légion est le nombre de types de poèles métalliques, nous ne pouvons songer à les passer tous en revue.

Un des types qui ont le plus contribué au désredit de la fonte est le petit poèle appelé vulgairement pot de fer, qui n'est, fort heureusement, plus guère employé aujourd'hui dans les chambres d'habitation. Mais on le retrouve encore dans le Jura chez les pauvres ménages, bien trop souvent, car eux n'ont souvent qu'une chambre où l'on cuisine et où l'on couche. C'est le type primitif, connu de chacun, se composant d'un cylindre posé sur trois pieds, fermé par un couvercle mobile. La fonte y est presque continuellement portée au rouge et il constitue le poèle meurtrier par excellence.

Un type assez répandu est le poèle cylindrique en tôle, qui ne diffère des poèles en faïence que par son enveloppe. Il peut très bien être comparé à ceux-ci lorsqu'il est convenablement garni et rend à peu près les mêmes services. Il a l'avantage d'être moins cher, de coûter moins d'entretien, de se chauffer plus rapidement ; mais, par contre, il se refroidit plus vite.

Les poèles métalliques proprement dits, employés aujourd'hui, sont pour la plupart disposés à permettre une circulation d'air pris soit dans la même chambre, soit à l'extérieur ; dans ce dernier cas ils peuvent former de très bons calorifères. Tous ces appareils sont plus ou moins basés sur la régularisation du feu par l'arrivée de l'air nécessaire à la combustion. C'est le système du chauffage à combustion lente ou continue qui tend avec raison à remplacer le système de chauffage intermittent ou périodique. Nous disons avec raison, voici pourquoi : S'agit-il de chauffer une chambre froide, il faut non seulement porter l'air de la chambre à la température désirée, mais aussi les objets qui s'y trouvent et lutter contre le refroidissement par les murs. Or, pour arriver à ce résultat, il faut une quantité de chaleur déterminée, d'où la nécessité d'un grand feu en un laps de temps relativement court. Cela a toujours pour inconvénient d'attirer dans le canal de fumée une grande quantité de chaleur qui se trouve ainsi perdue et de donner une température inégale, trop élevée lorsque le feu est en activité, trop basse lorsqu'il est éteint. Si la même chambre